



Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Paris, le 21 mars 2016

Objet : Le service public d'incendie et de secours

Monsieur le Ministre,

Lors de votre intervention du 27 octobre 2014 à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de finances 2015 - Sécurité vous avez souligné que **« l'État doit contribuer à définir les orientations de la politique nationale de sécurité civile ; celle-ci ne peut pas se résumer à la juxtaposition des politiques des différents SDIS »**.

La formule ne suffit pas, la limite de la « rigueur budgétaire » est atteinte dans les services d'incendie et de secours. Au-delà, la qualité du service public d'incendie et de secours en serait gravement affectée.

De plus, la révision des Schémas Départementaux d'Analyse et de couverture des Risques (S.D.A.C.R.) ne garantit plus de répondre au double objectif :

- d'évaluer l'adéquation des moyens de secours par rapport à la réalité des risques;
- de permettre des choix d'acquisition de moyens et leur implantation.

Les décideurs se retranchent derrière la « simple obligation de moyens » ; présageant une diminution de garantie du service public, sans qu'à un quelconque moment la population ne soit informée de ce changement de doctrine.

Les hommes et les femmes qui contribuent, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année ont subi l'intensification du travail.

Le recours de plus en plus massif à une main d'œuvre précaire pour les interventions comme pour les autres missions, ne fait qu'accroître les souffrances au travail.

Enfin pour maintenir les moyens de la politique nationale de sécurité civile, les financements des S.D.I.S. doivent être garantis pour répondre au besoin d'égalité des citoyens d'accès aux secours d'urgences.

Monsieur le Ministre, nous, organisations syndicales représentatives, sollicitons un entretien pour évoquer ces sujets.

Baptiste TALBOT
Secrétaire Général
CGT des services publics

Claire LE CALONNEC
Secrétaire Générale
Intercos CFDT

André GORETTI
Président Fédéral
FA/SPP-PATS

FRANÇOIS Jérôme
Secrétaire Général
UNSA SDIS de France